Rapport économique annuel 1999

2000/2046(COS) - 23/02/2000

La commission a adopté avec une étroite majorité le rapport d'initiative de M. Giorgos KATIFORIS (PSE, GR), basé sur le rapport économique annuel de la Commission pour 1999. Le rapport invite le Conseil à arrêter des mesures visant à assurer le plein emploi tout en restant cohérent avec la stabilité des prix et l'équilibre budgétaire de l'ensemble du cycle économique. La commission est d'avis que le plein emploi dépend d'une croissance soutenue. Peuvent y contribuer des mesures fiscales favorisant l'investissement, des politiques salariales reflétant les gains de productivité et une législation moins rigide régissant le marché du travail. Elle plaide pour un allègement de la charge administrative inhérente à la mise sur pied ainsi qu'à la gestion d'une entreprise, pour la poursuite de l'ouverture des marchés et une réforme structurelle du marché de l'emploi. Le rapport met également l'accent sur la nécessité de prévenir le chômage à long terme et réclame davantage de mesures destinées à encourager le chômeur à trouver rapidement un nouvel emploi. Pour ce qui est de l'investissement du secteur public dans les infrastructures, il reconnaît qu'il pourrait avoir un impact bénéfique sur l'activité dans le secteur privé, mais estime que l'investissement ne devrait pas servir d'instrument de gestion de la demande mais être réalisé en fonction de ses mérites propres. Certains membres de la commission avaient présenté des amendements demandant une politique économique plus volontariste, plus d'investissement public, des objectifs en matière d'emplois, des réductions du temps de travail et la suppression des charges sociales pesant sur les emplois faiblement rémunérés. Ceux-ci ont été rejetés, mais reviendront probablement au moment du vote en plénière. Sur des aspects moins controversés, le rapport relève le lien entre l'éducation et la croissance économique à long terme et engage les États membres à renforcer leurs normes en matière de formation. Il met également en relief l'importance de la recherche et d'un processus simple de demande de brevet européen. Enfin, la commission invite le Conseil à prendre en considération les risques inhérents à toute surévaluation des marchés de capitaux et à envisager de proposer au G 7 des politiques visant à lutter contre la composante spéculative de la finance internationale.